



• **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Séance du 2 mai 2016

19h30

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Christine FREY, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Sylviane TROPPER.

Absents ayant donné pouvoir :

Benoît SOLÈS

Absents : /

La séance est ouverte.

1. 03-2016-33 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'en pré-Conseil d'arrondissement, les conseils de quartier et les associations peuvent poser des questions. Celles du quartier Sainte-Avoie seront présentées par Madame BARBAGLI. M. le Maire indique que les réponses seront apportées par Benjamin DJIANE, qui arrivera avec un peu de retard. Le Conseil va ainsi débiter, puis les questions seront posées à son arrivée.

Il constate que le quorum est atteint et que l'absent Benoît SOLÈS a donné pouvoir à Marie-Laure HAREL. Il propose de désigner Patrick BADARD comme secrétaire de séance, comme pour le conseil du CICA.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-2016-38 Approbation de l'ajout de cinq vœux déposés séance tenante

Pierre AIDENBAUM indique que cinq vœux ont été ajoutés à l'ordre du jour. Quatre ont trait à la Place de la République et au mouvement Nuit Debout, et le cinquième est relatif aux terrasses commerçantes et à leur confort sur la Place de la République. Ce vœu sera présenté par le groupe des Républicains. Concernant Nuit Debout, l'un des vœux sera présenté par le Maire lui-même au nom du groupe Socialiste et Radical de Gauche, un autre par le groupe EELV, l'un déposé par le groupe Communiste et Front de Gauche, et le dernier par Marie-Laure HAREL pour les Républicains. Celle-ci présentera également le vœu relatif aux terrasses commerçantes.

Pierre AIDENBAUM soumet au Conseil la présentation de ces vœux.

La présentation des vœux est acceptée à l'unanimité.

Avant de démarrer le Conseil d'arrondissement, M. le Maire indique avoir distribué un arrêté du Préfet de Police. Il rappelle que des problèmes sont survenus Place de la République depuis quelques temps, avec l'opération Nuit Debout qui engendre certaines conséquences dues à des groupes qui ne font pas partie de ce mouvement. Ceux-ci provoquent un certain nombre de nuisances et de dégâts. Pierre AIDENBAUM informe que cet arrêté date du jour même et qu'il souhaite en lire les quelques points importants. Ces derniers vont, dans l'ensemble, dans le sens de ce qui était voulu depuis un certain temps par le Maire lui-même, mais aussi par ses collègues du 10^{ème} et du 11^{ème} arrondissement, par la Maire de Paris, et par Madame la Députée Seybah Dagoma. Il lit :

« Article 1 : Les activités liées ou générées par le rassemblement déclaré par la lettre du 28 avril 2016 par les représentants du collectif Nuit Debout, notamment la diffusion de musique et de bruit par tous moyens sonores, sont interdites Place de la République à partir de 22h00 et à partir de ce soir, lundi 02 mai, jusqu'à demain matin, 7h00.

Article 2 : Les cortèges constitués à partir de la Place de la République sont interdits à partir de 22h00 et à partir de ce soir, lundi 02 mai, jusqu'à demain matin, 7h00.

Article 3 : La détention et le transports sur la voie publique de tout objet susceptible de constituer une arme au sens de l'Article 132.75 du Code pénal, ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes, en particulier des bouteilles de verre, sont interdits à partir de 17h00 sur la Place de la République, dans le périmètre délimité par les voies suivantes : [...] »

Pierre AIDENBAUM fait remarquer que les personnes à la tête du mouvement Nuit Debout doivent faire une demande valable pour deux jours, pour pouvoir être sur la Place de la République. Concernant l'Article 3, il indique qu'il y a toute une série de voies, par exemple dans le 10ème arrondissement. Pour ce qui est des voies dans le 3ème arrondissement, il les cite : la rue Meslay, le passage Meslay, la rue Béranger, la rue de Turenne dans sa partie comprise entre la rue Béranger et la rue de Saintonge, la rue de Saintonge et la Place de la République.

« Article 4 : La consommation de boissons alcoolisées du deuxième au cinquième groupe sur la voie publique est interdite à partir de 17h00, à partir du lundi 02 mai.

Article 5 : La vente de boissons alcoolisées du deuxième au cinquième groupe est interdite à partir de 17h00, à partir du lundi 02 mai.

Article 6 : Le stationnement de véhicules de catégorie N1 (véhicules d'utilitaires légers) est interdit Place de la République, dans la partie comprise entre le Boulevard Saint-Martin et le Boulevard du Temple, côté sud, à partir de 17h00. »

Pierre AIDENBAUM note qu'il s'agit d'une des préoccupations majeures aujourd'hui dans le cœur de Paris autour de la Place de la République et qu'il souhaitait en faire part au Conseil. Il propose d'en débattre plus tard, en fin de Conseil, avec les différents vœux posés sur Nuit Debout.

M. le Maire passe ensuite la parole au président d'une association, qui est sur le point de partir.

L'intervenant remercie M. le Maire et les élus de lui laisser la parole. Il indique être présent pour faire part de ce qui se passe Place de la République et pour donner quelques chiffres. Il précise ainsi que douze magasins ont été vandalisés plus ou moins gravement, de la détérioration presque complète à celle des tables ou de la peinture et du mobilier urbain, depuis le 15 avril environ. La Nuit Debout s'est déroulée de façon plus ou moins pacifique jusqu'au 15 avril, l'intervenant a lui-même assisté à ce mouvement par curiosité, pour partager des idées. Selon lui, beaucoup d'habitants du quartier sont allés écouter ce qui se passait. Progressivement, le discours est devenu moins sélectif, avec de plus en plus de paroles violentes. Certains casseurs qui ne faisaient rien jusqu'à là se sont ainsi mis à l'action comme s'ils avaient reçu des encouragements. Des violences ont donc eu lieu dans la deuxième quinzaine d'avril. Dans le cadre de ces violences, il y avait de la musique. Celle-ci peut-être

violente, puisqu'à 3h00 du matin il peut encore y en avoir avec des haut-parleurs. Les habitants de la Place de la République ne dorment que quelques heures par nuit, ils sont donc fatigués et en colère. L'intervenant souhaitait d'abord souligner ceci, puisqu'il s'agit de la grande colère de la population à cet endroit.

Pour ce qui est des commerçants, c'est moins de la colère que de la résignation et de l'angoisse. Ils sont angoissés pour la sécurité de leurs propres clients et pour leurs finances. Certains ont des problèmes financiers car le chiffre d'affaires a baissé, et certains clients ont visiblement peur de venir sur la Place de la République. La fréquentation a diminué, mais de manière très irrégulière d'un commerçant à un autre. Certains n'ont pas vu de diminution de la clientèle quand d'autres ont une baisse de 40 %. Les chiffres vont de -5 à -40 % selon l'intervenant. Cela peut être dramatique pour les commerçants installés depuis peu et qui ont des prêts à rembourser. Le personnel des commerces souffre également et il est stressé. M. X constate qu'il y a des arrêts de travail et des menaces de licenciement puisque l'activité baisse.

Il explique qu'en tant que président d'association, il passe son temps à faire de la communication. Il a donc décidé de répondre aux appels de la presse et de la télévision et invite le Conseil à ne pas s'étonner de trouver des articles de lui dans « Le Parisien » du jour ou dans « Le Figaro magazine » du vendredi suivant, qui fait tout un numéro spécial sur la Place de la République. Il est également intervenu sur France 2 le matin même, sur France 3 le soir et sur TF1 à 20h00. Il précise qu'il ne cavale pas après les interviews mais qu'il est important de répondre de ce qui se passe sur la Place de la République. L'intervenant admet qu'il n'a pas la solution à ce problème, mais qu'il fait part au moins de ses demandes. Il se réjouit ainsi que le Préfet ait rédigé cet arrêté et que la paix soit possible à partir de 22h00.

Il termine en remerciant M. le Maire pour ces bonnes nouvelles.

Pierre AIDENBAUM le remercie pour ce témoignage et propose de lui donner l'arrêté du Préfet, afin que celui-ci soit communiqué aux adhérents de l'association de l'intervenant. M. le Maire espère que Nuit Debout pourra se dérouler tranquillement et paisiblement ce soir là, comme c'était le cas au début, et qu'il n'y aura pas des bandes de casseurs. En conclusion, il souhaite remercier les services de la propreté, qui font selon lui un travail exceptionnel tous les matins à partir de 5h30. Il note que la Place de la République à 6h00 n'a jamais été aussi propre et que pour cela, c'est un mal pour un bien. En revanche, il regrette que la statue et son environnement soient dégradés, avec des slogans qui n'ont rien avoir avec la Loi travail ou avec les préoccupations des français. Les insultes à la Police sont inacceptables : « CRS = SS », « Tous les flics sont des assassins », etc. Il espère trouver les moyens, avec la Maire de Paris, pour pouvoir rétablir la statue de la République, dans sa beauté telle qu'elle doit être. D'après lui, il s'agit maintenant d'une sorte de lieu de pèlerinage, mais complètement dévoyé. C'est un problème qui doit être résolu le plus rapidement possible, même si cela n'est pas facile. Pour terminer, il souhaite exprimer sa volonté que Nuit Debout puisse continuer tant qu'il le souhaite, mais dans des conditions qui soient acceptables pour tous. M. le Maire remercie une dernière fois l'intervenant.

Benjamin DJIANE étant arrivé, M. le Maire le Conseil est suspendu pour répondre aux questions des Conseils de Quartier. Le Conseil reprend ensuite.

3. 03-2016-34 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

Pierre AIDENBAUM propose à ses collègues d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 17 mars. Il s'enquiert d'éventuelles oppositions.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. 03-2016-35 Désignation du président de séance pour l'adoption du compte administratif de l'état spécial 2015

Pierre AIDENBAUM propose de désigner M. Gauthier CARON-THIBAUT, premier adjoint, en qualité de président pour l'examen du compte administratif, puisque M. le Maire ne peut pas le présider lui-même. Il s'agit d'une obligation car le compte administratif concerne exclusivement des opérations effectuées par le Maire en 2014. Pierre AIDENBAUM peut participer à l'élection du président mais doit se retirer pour laisser ses collègues débattre et voter en son absence. Il laisse Mme Laurence GOLDGRAB présenter le compte administratif. Mais d'abord, il demande d'approuver la désignation de M. Gauthier CARON-THIBAUT.

La désignation est approuvée à l'unanimité.

5. 03-2016-36 Adoption du compte administratif de l'état spécial 2015

Laurence GOLDGRAB informe que les crédits ouverts en 2015 sur le budget prévisionnel 2015, qui complétaient les reports de l'exercice 2014, s'élevaient à 2 436 581,34€, et le compte administratif est de 1 922 569,15€. Celui-ci se décompose en trois parties :

- La dotation de l'investissement : les crédits ouverts en 2015 étaient de 273 562,55€ et le compte administratif s'élève à 85 710,78€. 187 851,77€ seront donc reportés sur l'exercice 2016. Laurence GOLDGRAB note que 78 000€ ont été bloqués en 2015 et ne sont donc pas libres d'emploi, pour financer le passage du Pont-aux-biches et pour la sécurisation devant l'école des Quatre fils. Ces travaux, financés à hauteur de 50 % par la réserve parlementaire débloquée l'année précédente par Mme Seybah DAGOMA, Députée, doivent d'abord être financés par l'état spécial pour pouvoir, après réalisation, faire l'objet d'un remboursement par l'État. Par ailleurs, 60 000€ correspondent à des crédits mis à disposition des conseils de quartier.

- La dotation d'animation locale : les crédits ouverts en 2015 étaient de 295 117,19€, avec des dépenses d'animation pure et de retard de travaux « urgents ». Le taux d'exécution est ici de 96 % en travaux et de 90 % en animation, soit une quasi-totalité.

- La dotation des gestions locales : les crédits ouverts en 2015 s'élevaient à 1 867 901,60€ et le compte administratif est de 1 581 186,21€, soit un taux d'exécution de 84,6 %, en retrait par rapport à 2014 puisque il était auparavant de 87 %. Cela correspond à environ 306 715,39€ non mandatés et reportés sur l'exercice 2016. Dans cette somme, seuls 104 945,67€ sont dévolus à des reports libres d'emploi et 201 769,72€ correspondent à des dépenses engagées

en 2015 mais non mandatées avant la clôture budgétaire. Ces 104 945,67€ libres d'emploi sont d'une part une demande de la direction de la famille et de la petite enfance, avec 40 000€ à titre ponctuel et exceptionnel du budget supplémentaire. Ce montant correspondait aux frais de la DFPE pour des frais de travaux dans la copropriété où se situe la crèche collective Rambuteau Sainte-Avoie. Or, la DFPE a pris cette charge supplémentaire en interne, sans en avertir la Mairie d'arrondissement. Ce report inattendu a contribué à ne pas demander l'abondement de nouveaux crédits dans le cadre de la préparation du budget supplémentaire 2016. D'autre part, une politique de maîtrise des coûts d'affranchissement. Laurence GOLDGRAB souligne que la Mairie a économisé 23 553,46€. Elle rapporte que sur les 306 715,39€ de crédit reportés, environ 128 000€ correspondent à des crédits de gaz, électricité ou chauffage urbain, soit 42 % du sous-total, et près de 46 % si les reports de dépenses d'eau sont ajoutés.

L'importance de ces chiffres se constate dans tous les arrondissements selon Mme GOLDGRAB. Ils sont fournis par la direction du patrimoine et de l'architecture. L'absence de rigueur climatique explique en partie l'écart entre l'inscription budgétaire et les dépenses constatées, et le déploiement d'un système de supervision des centres thermiques sur lequel travaillent les services de la DPA devrait permettre à terme une connaissance plus fine des consommations et par conséquent un meilleur prévisionnel.

La conseillère d'arrondissement propose de voter ce compte administratif.

Gauthier CARON-THIBAUT s'enquiert d'éventuelles questions avant de soumettre au vote cet examen.

Marie-Laure HAREL a des remarques positives à énoncer. Elle est agréablement surprise par le différentiel entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées à chaque chapitre pour l'énergie et l'électricité. Elle remarque que ce différentiel a été divisé par deux dans les écoles maternelles, mais aussi que les charges locatives ont beaucoup diminué, notamment pour les crèches et les garderies où elles ont été divisées par trois par rapport aux prévisions. Elle se demande ainsi si les économies d'énergie et d'électricité dans l'ensemble de Paris sont dues aux travaux de rénovation thermique, et si c'est pour cette raison que les dépenses prévues et effectuées sont trois fois moins importantes. Elle tient à souligner qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle, mais cela lui paraît énorme qu'il y ait eu un prévisionnel initial trois fois supérieur. Marie-Laure HAREL ne comprend pas pourquoi les charges locatives ont baissé, notamment pour les crèches, alors qu'il s'agit des mêmes locaux loués. Elle s'étonne que cela coûte visiblement trois fois plus cher auparavant. Les crédits reportés sont importants, ce sont 514 000€ qui n'ont pas été utilisés par rapport à ce qui pouvait être dépensé.

Laurence GOLDGRAB confirme que les économies liées à l'énergie et à l'électricité sont le résultat des travaux de rénovation thermique mais que ce n'est pas la seule raison. Comme elle l'a déjà évoqué, 40 000€ sont reportés pour la direction de la famille et de la petite enfance, et il y a aussi des économies sur les coûts d'affranchissement. Dans le même temps, un effort est fait d'une façon générale dans tout Paris pour réduire les dépenses.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que le Code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'appeler un expert de l'institution, et il souhaite que M. HARSTRICH apporte les compléments demandés.

Marie-Laure HAREL se réjouit de pouvoir mieux comprendre cette bonne nouvelle et ces économies qui ont été réalisées.

Éric HARSTRICH explique qu'il aimerait répondre que c'est entièrement grâce à des économies, mais ce n'est que partiellement vrai. Des efforts ont été faits, notamment dans les écoles puisqu'il s'agit désormais de quatre écoles, contre deux auparavant, qui font l'objet d'un contrat de partenariat avec pour objectif de faire des économies sur les consommations d'énergie. Il ajoute qu'en 2015, le climat a été plus clément que prévu. Pour le gaz, cela est dû au coût de la matière première. Mais le grand problème de la ville selon lui est que les services de la DPA ont du mal à affiner leurs prévisions à la réalité de consommation. C'est un problème réellement parisien.

Marie-Laure HAREL suppose que la prévision est calée sur les dépenses réelles de l'année précédente.

Éric HARSTRICH répond que cela ne marche pas de manière satisfaisante. C'est un problème qui est souligné dans tous les arrondissements, comme il a pu le constater lors d'une réunion récente avec des représentants de toutes les mairies. Il note qu'un vœu a été voté pour que le 3ème arrondissement s'engage dans une démarche QualiParis Environnement. Il existe un chapitre énergie, et dans le cadre de celui-ci les services de la DPA s'engagent à fournir des outils. Pour l'instant, les projets restent dans la théorie, c'est un objectif qui est poursuivi mais pas encore concrétisé. Pour ce qui est des charges, des dépenses ont été engagées mais mandatées avec retard.. Par ailleurs, un fait très rare, la DFPE a demandé d'inscrire 40 000€ pour des charges et finalement les a pris en charge directement

Gauthier CARON-THIBAUT interroge à Mme HAREL pour savoir si elle a d'autres questions.

Marie-Laure HAREL demande pourquoi ce « climat si clément » ne se traduit pas sur sa facture EDF personnelle.

Gauthier CARON-THIBAUT lui répond qu'elle n'habite pas dans une crèche. Il invite Laurence HUGUES à prendre la parole.

Laurence HUGUES intervient au titre de sa délégation avec éco-responsabilité. Elle souhaite répondre à Marie-Laure HAREL dans une perspective personnelle et rappelle que la Ville de Paris propose des programmes intitulés « familles à énergie positive » pour faire des économies. C'est un défi que de nombreux élus relèvent. Elle invite Mme HAREL à le réaliser à

son tour l'année suivante, puisque le programme a de nombreux conseils et idées pour réduire sa consommation d'énergie et d'électricité au sens large, quelle que soit la température hivernale. Par ailleurs, Laurence HUGUES salue les efforts réalisés en termes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie, et rappelle la nécessité d'accentuer ces efforts, du point de vue de la collectivité, avec la Mairie du 3ème qui s'est engagée, de même que les citoyens. Elle ajoute enfin que s'il faut attendre les objectifs ambitieux fixés par l'accord de Paris, il faut être toujours plus économe et efficace en termes d'économie d'énergie. Elle rappelle que la semaine européenne du développement durable pourra permettre de revenir sur ce sujet.

Gauthier CARON-THIBAUT soumet la délibération au vote avant de rappeler M. le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM reprends la présidence du Conseil

6. 2016 DAC 242 Subvention (485.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

Pierre AIDENBAUM laisse la parole à Laurence GOLDGRAB pour ce nouveau point.

Laurence GOLDGRAB rappelle que le Conseil a déjà accordé 485 000€ de subvention à la Maison de la Poésie, ce qui correspond à la moitié de la subvention de fonctionnement versée en 2015 à l'association. Il s'agit donc désormais de fixer le montant total de la subvention de fonctionnement pour 2016. La proposition est fixée à 970 000€, dont 120 000€ destinés au soutien du festival « Paris en toutes lettres ». Laurence GOLDGRAB demande un avis favorable pour octroyer le solde de la subvention des 485 000€.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles interventions.

Marie-Laure HAREL se réjouit de la grande générosité de la Mairie de Paris pour cet établissement du 3ème puisqu'elle croit comprendre que la subvention va doubler.

Laurence GOLDGRAB dément cela. Elle précise que le premier acompte de la subvention versée s'élève à 485 000€, mais le montant global est de 970 000€. Les chiffres sont similaires à ceux de l'année précédente.

Pierre AIDENBAUM confirme qu'il s'agit de la même subvention que l'année précédente, mais qu'elle est cette fois-ci versée en deux fois.

Marie-Laure HAREL demande alors si la Maison de la Poésie pourra assumer cette dépense supplémentaire de 120 000€ pour le festival.

Laurence GOLDGRAB lui indique que ce montant était déjà d'actualité l'année précédente puisque ce festival a aussi eu lieu.

Pierre AIDENBAUM propose à ses collègues de faire venir Olivier CHAUDENSON, directeur de l'établissement, à un prochain conseil. Celui-ci a fait un travail exceptionnel depuis trois ans selon M. le Maire. La Maison de la Poésie a aujourd'hui des spectacles et des spectateurs, elle s'est investie dans les rythmes scolaires. Pierre AIDENBAUM propose donc d'inviter des directeurs d'établissement du quartier en pré-conseil pour pouvoir les questionner et qu'ils puissent parler de leurs activités.

Il demande ensuite qui est favorable à cette subvention.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

7. 2016 DAC 430 Subvention (1.119.402 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

Laurence GOLDGRAB souligne qu'il s'agit d'une situation très difficile. Les attentats de l'année 2015 ont eu un fort impact sur la fréquentation du musée. Une baisse de 30 % a été constatée. La clôture de l'exercice 2015 fait apparaître un résultat déficitaire de 232 797€, ce qui est considérable, mais il est moins important que le résultat estimé, notamment grâce au versement d'une subvention exceptionnelle de la Ville de Paris en 2015. Pour permettre au musée de poursuivre ses activités, la Ville et l'État se sont accordées pour augmenter de 100 000€ chacun leur subvention de fonctionnement. Un soutien à la sécurisation de l'établissement et en matière de communication est également apporté, pour permettre de stabiliser la fréquentation en 2016. Laurence GOLDGRAB explique que des activités nouvelles pour les familles sont programmées, en plus des concerts, conférences, rencontres et projections de film. Le Conseil de Paris a attribué en décembre 2015 un acompte de 1 019 403€ au titre de 2016, représentant 50 % du montant de la subvention 2015. C'est un acompte sur la totalité de la subvention. Il s'agit désormais de fixer la subvention globale, qui est de 2 138 805€ en comprenant les 100 000€ qui sont ajoutés en supplément par rapport aux 1 119 403€. C'est La conseillère espère au nom de ses collègues que la situation s'améliorera grâce à ces subventions et aux mesures prises par le musée.

Pierre AIDENBAUM soumet la subvention au vote.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

8. 2016 DAC 455 Subventions (10.800 euros) à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Yves PESCHET explique que la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de solidarité et de camaraderie entre les anciens mobilisés en Algérie mais aussi en Tunisie et au Maroc. L'association leur permet aussi d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux, leur travail en faveur de la paix, et notamment par la commémoration du 19 mars 1962. La fin de la Guerre d'Algérie a été célébrée le 19 mars 2016, avec par exemple la projection d'un film au Carreau du Temple : « Avoir vingt ans dans les Aurès », film interdit à sa sortie en 1971. Jean-Michel Ribes, comédien dont c'était le premier rôle, et actuel directeur du théâtre du Rond-Point, était présent.

Un comité du 3ème arrondissement de cette Fédération est présidé par M. Jean-Pierre LECLERC. Yves PESCHET propose de proroger la subvention qui est restée au même niveau depuis 2007, à hauteur de 1 200€.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

9. 2016 DASCO 57 Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE.

Pierre AIDENBAUM précise que la somme ne concerne pas uniquement le 3ème arrondissement, avant de laisser la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET informe qu'il s'agit de 48 000€ pour le 3ème arrondissement et que cela concerne treize ateliers. Ceux-ci vont de l'éveil musical aux arts plastiques en passant par la philosophie pour les enfants, avec notamment la découverte de la musique, celle des cultures numériques, l'atelier skate et patinettes, l'atelier roller et les ateliers cirque et parcours. Tout cela est assuré par les associations De-ci delà, les Petites lumières, les Chemins de la danse, la Gaité Lyrique et par le Carreau du Temple. Yves PESCHET précise qu'il y a eu vingt candidatures à l'appel d'offres pour les propositions concernant le 3ème arrondissement. Treize ont été retenues, pour un budget total de 48 000€ dans le 3ème.

Il rappelle que l'ARE en est à sa troisième année d'existence et que son objectif est de promouvoir toutes les activités, et notamment depuis les attentats avec les valeurs de la République, la découverte des civilisations, des cultures, des langues, etc., c'est-à-dire des choses fondamentales. Même si cela ne se confond pas avec le temps de l'école, cela reste intéressant. Il ajoute enfin que l'ARE a trouvé son rythme de croisière et que les difficultés ont été plus grandes en maternelle qu'en élémentaire. Mais les choses semblent se mettre en place, notamment avec la formation des personnels de service qui ont désormais un rôle éducatif. A la rentrée de cette quatrième année, l'offre sera très diversifiée et riche, ce qui

permet à 80 % des parents d'être satisfaits des activités. Yves PESCHET ajoute qu'un audit a été effectué au mois de janvier, et s'est soldé par un rapport qui a fait l'objet d'un article dans « Le Parisien ». Ce rapport est très positif, même si des choses peuvent toujours être améliorées. Dans l'ensemble, les ARE sont entrés dans la vie des écoles, en particulier avec une clarification entre les temps d'enseignement scolaire et les temps d'ARE.

Marie-Laure HAREL souhaite poser une question à propos d'une association qui perçoit un montant très important. Elle aimerait savoir comment cela est pondéré. Elle remarque que selon les Articles 73 et 74, la subvention est de 2 600€ pour une association puis de 115 000€ pour une autre. Elle suppose qu'il existe un appel d'offres avec un jury qui choisit ces associations mais elle se demande comment il est possible de passer à de tels montants.

Yves PESCHET explique que cela tient à la nature des interventions, et à leur nombre. Les 115 000€ ne concernent pas forcément qu'un seul atelier.

Marie-Laure HAREL demande comment cela est pondéré et comment une association peut demander plusieurs interventions.

Yves PESCHET indique qu'un jury examine toutes les demandes, un peu de la même manière que la commission d'attribution pour les créneaux du Carreau du Temple. Il existe une forme de répartition selon des critères. Les élus au service de la Ville ont leur place pour donner leur avis et répartir. Toutes les associations ne sont pas à égalité dans la capacité à fournir des choses. Ces répartitions lui ont paru équitables et intéressantes pour les enfants. Mais toutes les associations n'ont pas le même pouvoir de production et de mobilisation du personnel.

Pierre AIDENBAUM fait remarquer que le rapport sera présenté au prochain Conseil de Paris. Cependant, l'article du « Parisien » ne reflète pas du tout le rapport selon lui. L'article est assez critique. Pourtant, ce rapport, qui présente cinquante points, a été voté à l'unanimité par la commission, Républicains, Socialistes, Communistes, Centristes, Verts, etc. M. le Maire note que Monsieur.

Après être intervenu en tant que rapporteur au nom de l'équipe, **Yves PESCHET** souhaite s'exprimer en tant que représentant du Parti Communiste. Il signale que la critique formulée par son Parti trois ans auparavant, à l'encontre de l'aménagement des rythmes scolaires, tient toujours. Le groupe pense que le service public du périscolaire devrait relever de la responsabilité de l'État, par nature et pour raison d'équité de répartition. Toutes les villes ne sont pas dans les mêmes situations, de pouvoir répondre comme le fait la Ville de Paris à la diversité et à la richesse des besoins. La Ville de Paris a mis beaucoup de moyen pour les ARE, et la qualité des activités proposées dépend beaucoup des moyens financiers des villes qui les organisent. C'est la raison pour laquelle les Communistes formulent ceci.

Yves PESCHET rajoute que la baisse des dotations de collectivités pénalise durablement les finances de la Ville de Paris. La mise en place d'un référent éducatif va selon lui assurer une meilleure stabilité des équipes. Il souligne aussi que la professionnalisation de la filière « animation » et la demande de reconnaissance des diplômes d'État aux législateurs est également une bonne nouvelle. Il prétend être dans la perspective d'une critique constructive. De même, il remarque que cette mise en place des ARE a été une construction progressive.

Le représentant du Parti Communiste tient également à souligner la grande vigilance sur le rôle des associations. Certaines à Paris, qui recevaient jusqu'ici des subventions de fonctionnement pour faire vivre leur projet, sont invitées à délivrer des prestations d'atelier par le biais d'une contractualisation. Cela fragilise un peu le secteur associatif. Yves PESCHET insiste sur la vigilance qui doit être de rigueur pour que la municipalité ne transforme pas cette politique de subvention aux associations en politique d'appel d'offres à des prestataires de service. Le tissu associatif joue un très grand rôle dans la création de lien social dans la Ville, dans l'inventivité et l'innovation, et les moyens mis en place pour les ARE en externe ne doivent pas remplacer ces crédits alloués à la politique associative, selon l'Adjoint au Maire.

Pierre AIDENBAUM souhaite rebondir sur cette question des villes moins riches qui n'auraient pas les moyens. Il rappelle ainsi qu'il y a eu un fonds de péréquation national, qui permet aux villes qui n'ont pas les moyens de subvenir à ces ARE d'être subventionnées par l'État. Il soumet ensuite ce point au vote.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

10. 2016 DAE 164 Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de, de presse, et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers.

Nicole BISMUTH LE CORRE propose de rajouter également le point suivant. Elle rapportera sur les deux.

11. 2016 DAE 251 Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens.

Nicole BISMUTH LE CORRE s'apprête à évoquer les kiosques, éléments importants dans la Ville. Ceux-ci ont besoin d'aide. Le marché a été attribué à la société Mediakiosk au mois d'avril. Il s'agit d'un marché qui permettra la distribution d'une presse libre, indépendante et pluraliste, d'améliorer les conditions de travail des kiosquiers et de valoriser leur métier. Ce marché permettra également d'accompagner l'évolution des usages et des attentes, et de maintenir les kiosques comme lieux d'échange et d'information. Afin de répondre aux attentes des kiosquiers, quatre groupes de travail ont été mis en place en 2014. Le premier était dédié à la gestion du kiosque, le second au dialogue entre les kiosquiers et les messageries de presse, le troisième était relatif à l'évolution de la réglementation de la tenue des kiosques à journaux,

et le dernier, mené avec la mission « Ville intelligente », cherchait à définir l'avenir du kiosque de presse. Ces groupes de travail ont fait ressortir l'impératif d'améliorer les conditions de travail et financières des kiosquiers. Par l'attribution de ce marché, la Ville de Paris entend donner un nouveau souffle aux kiosquiers parisiens, en les inscrivant dans l'évolution de la ville. Nicole BISMUTH LE CORRE relève cinq points :

- Le renouvellement des parcs, avec trois cent soixante kiosques d'ici juin 2019 et une rénovation des quarante-neuf kiosques restants. Mediakiosk est associé à la *designer* Matali Crasset pour refaire des nouveaux kiosques, plus beaux, plus intelligents, avec des lumières vertes et rouges pour dire qu'ils sont ouverts ou fermés, etc. Il y aura un nouveau design, des fonctionnalités nouvelles avec une amélioration des conditions de travail des kiosquiers et une meilleure ergonomie du kiosque. Le confort thermique des kiosquiers sera amélioré, de même que leur protection face aux intempéries.
- La mise en place de nouveaux usages, avec notamment un écran serviciel intérieur, qui permettra l'accès à des services numériques, et des écrans digitaux interactifs extérieurs de trente-deux pouces, accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ceux-ci comporteront un plan interactif des quartiers et des informations sur la vie de quartier. De même, cent kiosques disposeront d'une boîte aux lettres de la Poste, pour libérer de l'espace public.
- Un kiosque éco-performant, avec l'élaboration d'une carte d'identité environnementale, l'utilisation de matériaux recyclables pour la conception des kiosques et l'utilisation de LED pour l'éclairage. La fourniture d'électricité renouvelable sera assurée par des certificats agréés.
- La gestion du réseau des kiosquiers avec un plan de formation sur la vente de presse, la gestion, la comptabilité, des cours d'informatique, d'accueil pour le tourisme, et de langues étrangères.
- L'offre financière de Mediakiosk propose une redevance minimum de 8,5 millions d'euros, alors que la demande était au départ de 3,5 millions. Cette redevance est donc supérieure de 5 millions d'euros par an par rapport à la redevance demandée. Nicole BISMUTH LE CORRE note que cela fera 127 millions d'euros sur quinze ans.

La baisse de la surface de publicité extérieure sera de 15 à 20 % pour que les kiosques s'intègrent mieux dans la ville et dans le quartier.

Concernant la deuxième délibération, qui est le service d'aide aux kiosquiers, Nicole BISMUTH LE CORRE soulève deux points importants. Le premier est l'aide à l'exploitation : afin de permettre aux kiosquiers de compléter leur revenu, la Ville de Paris a souhaité mettre en place un dispositif progressif dans l'attribution de cette aide, en fonction du chiffre d'affaires. Pour un chiffre d'affaires de 100 000€ par an, les kiosquiers ont une aide de 8 000€ par exemple. Le deuxième point est l'aide à l'ouverture de kiosque : 2 000€ seront versés pour constituer un fonds de roulement de début d'exploitation, ou lorsqu'un kiosque a été fermé depuis longtemps.

Nicole BISMUTH LE CORRE propose à ses collègues de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer le marché associé à Mediakiosk, ainsi qu'à instaurer et mettre en œuvre le régime d'aide envisagé.

Pierre AIDENBAUM tient à signaler que le dernier kiosque implanté dans le 3ème, sur la place Théodore-Herzl, a été attribué à un réfugié politique kurde irakien, arrivé en France en

septembre 2011. Il tient ce kiosque depuis son ouverture, il y a quatre ou cinq ans selon M. le Maire, à la sortie du métro Arts et Métiers.

Il soumet ces deux points de l'ordre du jour au vote.

Les deux délibérations, votées séparément sont approuvées à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM annonce ensuite les trois prochaines délibérations concernant le problème du nouveau jardin implanté au coin de la rue de la Perle et de la rue Thorigny. Il propose à Gauthier CARON-THIBAUT de les présenter toutes les trois avant de voter pour chacune d'entre elles.

12. 2016 DLH 55 Location de la propriété communale 2 à 10 rue de la Perle/1 à 3 rue de Thorigny (3e) - Avenant au bail emphytéotique administratif.

13. 03-2016-37 Jardin rue de la Perle/rue de Thorigny (3e) - Programme et principe d'aménagement.

14. 2016 DEVE 25 Jardin rue de la Perle/rue de Thorigny (3e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

Gauthier CARON-THIBAUT estime que c'est un sujet intéressant, sur lequel la Mairie s'est fortement engagée durant la dernière campagne des élections municipales. Il s'agissait de la création d'un nouveau jardin dans le 3ème arrondissement, et pas seulement la végétalisation d'un petit espace public. Ces délibérations montrent encore l'engagement. Une parcelle appartenant à la Ville a été trouvée, elle est louée au centre d'action sociale de la Ville de Paris, dans le cadre d'une résidence pour personnes âgées. C'est une parcelle peu utilisée, qui représente trois cent cinquante trois mètres carrés d'espace pouvant être végétalisés. Toutes les délibérations nécessaires ont été réalisées pour reprendre cet espace, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu, notamment avec la crèche située à côté, les personnes âgées de la résidence Madeleine Béjart, et le grand public. Tout cela a donné lieu à un jardin intergénérationnel tourné autour de la lecture. Gauthier CARON-THIBAUT laisse sa collègue Laurence HUGUES présenter plus en détails le contenu du projet.

Laurence HUGUES souligne que la première délibération présentée par son collègue est nécessaire pour la création de ce nouveau jardin rue de la Perle et rue de Thorigny. Cette création s'inscrit dans l'objectif de la mandature, qui vise au niveau parisien à la création de trente hectares d'espaces verts supplémentaires. Un nouveau jardin a déjà été accueilli, mais celui-ci est citoyen, partagé dans l'enceinte du CNAM. Ici, il s'agit d'un nouvel espace vert public parisien, aménagé sur une parcelle de trois cent cinquante mètres carrés, avec un objectif d'ouverture aux différents publics. La dimension intergénérationnelle évoquée par M. CARON-THIBAUT est importante selon elle, puisqu'il est prévu un jardin pédagogique qui

permette aux enfants de la crèche mais aussi aux personnes âgées de la résidence de pouvoir jardiner ensemble. De même, le jardin propose une orientation lecture et littérature, avec un salon de lecture, pour la conjugaison des activités de jardinage et de lecture. Laurence HUGUES admet que ce n'est pas évident de faire rentrer tout cela sur trois cent cinquante mètres carrés, mais les paysagistes de l'ADEV ont proposé un aménagement avec trois niveaux différents. Une palette végétale devrait intégrer des espèces d'Île-de-France, des arbustes fleuris et des arbres fruitiers. Il s'agit d'une demande très importante de la Mairie. Ce sont des petits fruitiers, ainsi que des fruitiers en colonne et palissés, le long du mur du Musée Picasso. Elle espère l'accueil des premiers abricotiers à Paris. Les vergers sont très importants pour la biodiversité, mais c'est aussi une façon de dialoguer, dans l'intergénérationnel, autour du plaisir de la dégustation des fruits.

Laurence HUGUES ajoute que depuis décembre 2014 et la première esquisse proposée par les services de la Ville, plusieurs consultations se sont tenues, entre les partenaires institutionnels que sont la résidence, le CASVP, la crèche, l'école des Quatre Fils, et le Musée Picasso. Une présentation a également été effectuée en conseil de quartier, avec des diagnostics, l'avis des ABF, et l'avant-projet à la Mairie du 3ème, avant une présentation publique en mars 2016 du projet, à laquelle des réponses ont pu être apportées à un certain nombre de questions.

L'Adjointe au Maire propose d'approuver cette délibération avec ses différents éléments : une parcelle de trois cent cinquante mètres carrés en trois plateaux ; dimension intergénérationnelle ; activités de lecture et de potager ; mobilier en bois innovant pour pouvoir proposer des coffres de rangement et une bibliothèque ; végétalisation innovante. Tout cela, en prenant en compte la nécessaire tranquillité des résidents et des habitants, et la proximité avec le Musée Picasso. Laurence HUGUES espère finaliser les études au printemps 2016, donc à l'heure actuelle, avec un début des travaux début 2017 dans le meilleur des cas.

Pierre AIDENBAUM estime que malgré les travaux, ce jardin sera assez exceptionnel. Il propose d'abord de voter sur la location de la propriété communale, puis pour le programme et le principe d'aménagement, et enfin pour l'autorisation du dépôt des demandes d'autorisations administratives.

Les trois délibérations votées séparément sont approuvées à l'unanimité.

15. 2016 DLH 122 Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de divers programmes.

Gauthier CARON-THIBAUT considère que cette délibération est particulièrement intéressante. Il s'agit d'une clôture financière d'une opération de réhabilitation des 49 et 51 de la rue Voltaire. C'est la dernière opération de résorption de la lutte contre l'insalubrité dans le 3ème arrondissement. Il rappelle qu'en début d'opération, un budget particulier est voté, tandis qu'à sa clôture il s'agit d'abonder pour pouvoir combler les manques apparus pendant l'opération. En ce qui concerne les 49 et 51 de la rue Voltaire, le budget était de 4 millions

d'euros pour la résorption de l'insalubrité de l'immeuble, mais il manque actuellement 120 000€. L'Adjoint au Maire indique que cette délibération permet de rajouter au budget commun.

Pierre AIDENBAUM soumet cette délibération au vote.

Le groupe Républicain informe vouloir s'abstenir. Le reste du Conseil est favorable à l'unanimité..

16. 2016 DVD 62 Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO.

Christine FREY rappelle que par une délibération adoptée en 2015, la Maire de Paris a été autorisée à signer des conventions d'occupation du domaine public avec six sociétés, pour qu'elles puissent développer leurs services de véhicules partagés à Paris. La conseillère d'arrondissement indique qu'à ce jour près de soixante-dix stations sur les cent treize prévues ont été réalisées. Cependant, parmi les six sociétés avec lesquelles la Maire de Paris avait contractualisé, trois se sont désistées, ce qui conduit la Ville à réattribuer quarante-et-une des stations concernées à deux autres sociétés. Celles-ci se sont vues proposer ces quarante-et-une places en appliquant les critères prévus à l'origine pour le choix des attributions. **Christine FREY** informe qu'il s'agit désormais d'approuver des avenants qui formalisent les conséquences de ces désistements, et donc les nouvelles relations contractuelles à prévoir avec les deux sociétés en question : UBEEQO et COMMUNAUTO. Elle demande d'approuver ce projet de délibération.

Pierre AIDENBAUM le soumet au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM indique que les délibérations sont terminées. Deux d'entre elles n'ont pas besoin de passer au Conseil d'arrondissement : une subvention de 390 500€ et convention à cinq associations de prévention, ainsi qu'une subvention de 80 700€ et convention. Ces deux délibérations sont présentes dans les dossiers de chacun mais elles ne doivent pas être présentées en Conseil d'arrondissement, sauf en cas de demande particulière. Elles ne sont pas à voter par l'arrondissement. M. le Maire propose de passer aux vœux.

17. V03-2016-49 Vœu relatif aux violences en marge du mouvement Nuit Debout, Place de la République proposé par le groupe Socialistes et Radicaux de Gauche

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE rappelle que depuis le 30 mars, le mouvement Nuit Debout s'est installé Place de la République. Pour lui, il ne s'agit pas de restreindre les expressions démocratiques. Les places sont historiquement des lieux de débat, où l'histoire de la ville et du pays s'est souvent accélérée. Que des citoyens débattent, s'expriment, se retrouvent et travaillent de nouveaux modes d'expression démocratique est normal. Cela l'est encore plus sur une place comme celle de la République. Cependant, Benjamin DJIANE affirme qu'une place appartient à tout le monde. Aux passants qui ont le droit de circuler normalement, aux commerçants qui ont le droit de voir leur activité commerciale se dérouler normalement, et surtout aux riverains qui, comme tous les habitants du 3ème arrondissement, ont le droit le soir et la nuit en particulier de retrouver la tranquillité. Selon lui, le débat démocratique est un cadre précis qui empêche les débordements. Or, s'il réfute l'idée d'établir un lien mécanique entre Nuit Debout et les agissements de certains individus, le fait est qu'il y a en marge de ce mouvement des agissements intolérables, des dégradations et des violences. Il ajoute que ces rassemblements se font dans un contexte connu de tous, avec une sécurité importante. Depuis le 30 mars ce sont tenues cinquante sept manifestations sécurisées par les forces de sécurité, sur la Place de la République. Chaque fois, le déploiement d'une demi-compagnie de CRS est nécessaire. Ce sont des effectifs conséquents, qui assurent la sécurité des participants et des parisiens. Ces effectifs ne sont donc pas affectés à d'autres lieux. Des initiatives ont été prises par la Ville, la place est nettoyée tous les matins et il s'agit d'un travail conséquent, pour rendre la place aux habitants. Comme l'a rappelé M. le Maire, une initiative de la préfecture et du Préfet de Police a été prise, avec un arrêté préfectoral demandé par Pierre AIDENBAUM lui-même et par Anne HIDALGO, souhaitant notamment l'interdiction de la consommation d'alcool. C'est une bonne chose pour assurer la tranquillité.

Benjamin DJIANE présente un vœu qui a une double vocation. Il s'agit d'abord de condamner de la manière la plus ferme les violences en marge du mouvement Nuit Debout, par exemple des policiers frappés, des commissariats saccagés. Certaines choses ne peuvent pas être tolérées. D'autre part, il est question des nuisances. Les habitants de la Place de la République sont soumis à des contraintes fortes, notamment sonores. C'est un lieu de débat mais aussi d'interpellation, où il y a du bruit. Il faut donc qu'à un moment, tous les dispositifs de sonorisation massifs puissent se taire, et rendre la place aux habitants à une heure donnée. Il s'agit donc de travailler en lien avec la préfecture de Police, le Préfet ayant d'ailleurs exprimé une volonté d'apaisement, sans toutefois interdire les rassemblements. Celui-ci a également appelé à trouver des dispositifs novateurs et plus intelligents de débat démocratique. La Place de la République n'est pas le seul lieu, et le soir n'est pas le seul moment. Il est donc question de la condamnation des violences et de la mise en place d'un arrêté pour faire taire les sonorisations le soir.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles interventions sur le vœu qui vient d'être présenté. Il donne la parole à Mme HAREL.

Marie-Laure HAREL adhère à tous les propos qui ont été prononcés par Benjamin DJIANE, au nom de son groupe. Elle votera en faveur du vœu mais regrette que celui-ci se limite à la condamnation des violences, sans prendre une décision ferme. Selon elle, les violences vont s'aggraver, comme elle l'expliquera lors de son propre vœu, même si elles ne

sont pas directement le fait de Nuit Debout la plupart du temps. Elle souligne qu'il n'est pas possible de voter contre ce vœu, mais que cependant il n'apporte rien de nouveau.

Pierre AIDENBAUM fait savoir que ce vœu reprend les grandes lignes d'un communiqué commun présenté une dizaine de jours auparavant avec les élus des 10^{ème}, 11^{ème} et 3^{èmes} arrondissements et avec Mme HIDALGO. Ce vœu est une sorte de confirmation. Puisque ces violences ont continuées, il a été demandé davantage de sécurisation, notamment avec l'arrêté du Préfet. M. le Maire souligne que les débats ont lieu dans tous les conseils d'arrondissement de Paris à ce moment là, et que des vœux sont proposés dans ce domaine. De plus, un débat important au Conseil de Paris aura lieu d'ici deux semaines. Ce vœu est donc simplement la confirmation d'une volonté, non pas celle d'interdire la manifestation Nuit Debout, même si elle a pris une tournure différente, mais d'en interdire ses à-côtés. Cela concerne surtout le 3^{ème} arrondissement, puisque les commerces s'y trouvent, de même que les habitants. Le 10^{ème} arrondissement est aussi touché, puisque l'hôtel de la place a subi plus de 30 % d'annulation. Les gens ne veulent pas payer une chambre 400€ s'ils ne peuvent pas dormir. Les habitations sont en revanche du côté du 3^{ème} arrondissement. Selon Pierre AIDENBAUM, l'arrêté pris par le Préfet devrait pouvoir améliorer les choses, et il espère que les choses se calmeront. Comme l'a rappelé Benjamin DJIANE, il ne faut pas confondre ceux qui viennent débattre démocratiquement sur la Place de la République – bien qu'il y ait d'autres places et lieux dans Paris – avec les casseurs et tous ceux qui portent préjudices à cette opération Nuit Debout. M. le Maire donne ensuite la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT explique d'abord qu'il a écouté le président de l'association des riverains de la Place de la République. Celui-ci rappelait que les habitants du 3^{ème} participent à l'organisation ou à l'intervention de la Nuit Debout. Les élus connaissent eux-mêmes des habitants participant à cette réunion. Le conseiller pourrait être favorable au vœu tel qu'il est présenté, mais il souligne avec sa collègue d'EELV Laurence HUGUES que celui-ci ne va pas dans la recherche de solutions afin de trouver une organisation et un accompagnement pour que cela se passe mieux. La conclusion portée par ce vœu existe déjà à travers les arrêtés préfectoraux qui sont quotidiennement envoyés, notamment avec les interdictions de nuisances sonores après minuit le week-end, et avancées à 22h00 désormais. Il s'agit d'un cadre d'organisation à la nuisance qui peut prévaloir sur des groupes après un certain temps d'occupation de l'espace. Quentin PICQUENOT note que pour autant, la capacité du territoire de la ville de Paris n'est pas retrouvée. Il s'agit pourtant de la capitale de l'État français, qui subit donc beaucoup de regards et d'attraction sur une telle organisation. Cependant, les moyens ne sont pas donnés, notamment ceux demandés par les organisateurs de cette Nuit Debout, à savoir l'accompagnement de la préfecture, sur les fins de continuité, sur l'immobilité à l'électricité, sur la capacité à avoir une meilleure gestion des déchets durant l'occupation de la place. Le mouvement est donc totalement restreint, selon le conseiller, à ce que la Police sait déjà faire, et pas à ce que la Ville pourrait offrir dans son intelligence d'organisation, de manifestation, dans l'espace public.

Pour Quentin PICQUENOT, le vœu est donc parcellaire, il ne présente pas la dynamique et ne reflète pas la Ville dans l'enjeu de ce rassemblement. Il compte donc s'abstenir avec sa collègue Laurence HUGUES.

Yves PESCHET fait remarquer que la situation est compliquée pour tout le monde, et qu'en tant que représentants de la population, les élus doivent penser à tous les composantes de cette population. Le groupe Communistes qu'il représente dénonce fermement toutes les violences exercées par des éléments extérieurs, qui n'ont rien à voir avec la Nuit Debout et qui viennent pourrir une expérience qui renouvelle un débat démocratique actuellement en difficulté. C'est la raison pour laquelle le Parti est très attentif à tout risque de confusion, entre ceux qui sont là pour débattre et proposer et ceux qui sont là pour casser. Ils cassent avec la participation involontaire ou non des forces de Police, ce qui n'est pas dit dans les vœux entendus par Yves PESCHET. Il indique avoir participé à la manifestation du 1^{er} mai et il a constaté qu'une partie de la manifestation était l'objet de saupoudrage de gaz lacrymogènes, qui n'étaient pas destinés à ceux qui manifestaient pacifiquement. Ce genre d'actions qui vise à criminaliser un mouvement d'expression pacifique est inadmissible, porte tort à la République, à la crédibilité des forces de Police, à son impartialité, et nuit à la qualité du débat démocratique et à l'expression démocratique, dans un moment de crise sociale et politique.

Il maintient donc l'idée d'un vœu tourné vers la valorisation d'une initiative démocratique comme Nuit Debout, sans nier le désordre et les torts des casseurs, mais en les relativisant. Yves PESCHET estime que c'est un moment critique du débat démocratique et de la vie de la République, et que chacun doit contribuer à porter un regard lucide, mais aussi à créer une condition de l'intervention démocratique dans les meilleures conditions possibles. Il s'oppose donc au vœu qui a été présenté et qu'il formulera lui-même un autre vœu au nom du groupe Communistes.

Sylviane TROPPER s'avoue choquée par les propos qu'elle vient d'entendre au sujet de la Police. Cela correspond aux trois affiches qui viennent de sortir au nom de la CGT, en particulier celle qui est sortie en ce 2 mai. Elle remarque que tout le monde a adoré la Police pendant un an, parce qu'elle est intervenue sur Charlie, sur le Bataclan et sur l'Hyper Cacher. Désormais, elle admet qu'il y a eu quelques problèmes avec notamment des jets de Flash-ball, mais elle estime que la Police fait toujours preuve d'un sang-froid remarquable, en étant provoquée sans cesse. Sylviane TROPPER explique avoir été Place de la République et qu'elle a constaté les violences. Selon elle, la Police et les CRS sont relativement calmes. A leur place, en voyant les injures Place de la République, elle aurait été animée d'une grande colère et aurait pu réagir tout à fait autrement. Elle ne comprend donc pas les propos d'Yves PESCHET et ne comprend pas non plus que les vœux laissent entendre que la Place de la République restera occupée pour un temps indéfini. Elle se demande s'il n'y aurait pas moyen de proposer un lieu fermé comme le gymnase ou l'espace de La Villette, pour que la place soit rendue à ses habitants. La conseillère d'arrondissement raconte qu'elle a rencontré des clients à l'Hôtel Piazza à 16h en terrasse, et que ceux-ci ont demandé à partir. Bien que certains puissent être d'accord avec ce qui se passe actuellement, elle ne pense pas que la situation puisse durer indéfiniment.

Pierre AIDENBAUM trouve également choquant que M. PESCHET considère que la Police « participe volontairement aux violences ». Cela correspond aux affiches de la CGT qui appellent au crime. Il souligne donc que le point de vue de son collègue n'est pas le sien. M.

PESCHET est en droit de valoriser Nuit Debout, les discussions sur la Place de la République sont actuellement au-delà de la Loi Travail, mais le devoir des élus est d'être responsables de tous les parisiens. Pas seulement ceux qui sont contre ce texte. Il faut simplement faire en sorte que l'ordre revienne sur cette place, qu'il n'y ait plus ces violences, c'est nécessaire. Il est également important selon M. le Maire que les habitants de cette place puissent y vivre tranquillement, sans avoir de la musique jusqu'à 3h00 du matin et à partir de 5h30 les camions de la propreté de Paris et les jets d'eau. Pierre AIDENBAUM n'est pas non plus favorable au fait que tout le mobilier parisien puisse être détruit impunément, comme cela a été fait autour de la Place de la République ou la veille sur la Place de la Nation et sur le parcours, que ce soit les bancs, les abribus, les vitrines de boutique, etc. Selon lui, la démocratie est la liberté de chacun de pouvoir s'exprimer là où il veut et comme il veut, mais c'est aussi de faire respecter l'ordre et la qualité de vie de tous. Il précise que la Place de la République a été conçue comme une place populaire pour tous. A l'heure actuelle, elle ne l'est plus. Les familles et les habitants de l'arrondissement, et ceux alentours, ne peuvent plus aller sur cette place. Durant cinq mois, un quart de la place avait déjà été occupé par le DAL. Seulement, le lieu doit rester une place pour tous, et pas l'appropriation d'un groupe, quel qu'il soit, même si celui-ci défend une position qui doit être respectée.

Le devoir de la Mairie est donc d'éradiquer ces violences. Cela est difficile, il ne faut pas confondre les véritables militants, les gens sincères, qui viennent discuter sur la place, avec ces groupes qui récupèrent et occupent le lieu. Cette question est de la responsabilité des élus. Pierre AIDENBAUM indique qu'il rencontrera le Préfet de Police le lendemain et qu'il compte bien lui exprimer toute l'admiration qu'il a pour les forces de Police à Paris. A la fois parce que les policiers étaient applaudis et embrassés quelques mois auparavant dans les rues de Paris, et parce qu'à l'heure actuelle, ceux-là sont victimes de messages tels que « CRS = SS » ou « les flics sont tous des assassins ». Il invite ses collègues à aller voir les inscriptions sur la statue de la République. Cela n'a rien à voir avec les revendications de Nuit Debout sur le travail ou toute autre considération. Certains slogans sont inadmissibles pour M. le Maire, et ils n'ont rien à voir avec le combat qu'ils disent mener. Il s'agit donc de remettre de l'ordre dans tout cela. L'arrêté du Préfet de Police va ainsi dans le bon sens. Le but n'est pas d'interdire Nuit Debout à continuer de discuter et de faire des assemblées générales, mais de faire en sorte que la place redevienne une place pour tous et pas seulement pour certains.

Pierre AIDENBAUM soumet le vœu présenté par le groupe Socialistes et Radicaux de Gauche au vote.

Le vœu est adopté à la majorité, une abstention et une voix contre.

18. V03-2016-50 Vœu relatif à Nuit Debout présenté par les élus du groupe EELV

Quentin PICQUENOT souhaite s'inspirer du billet d'humeur de Daniel Cohn-Bendit le matin même sur Europe 1. Il souligne que la Place de la République cristallise les positions, comme le prouve les quatre vœux à l'ordre du jour des quatre groupes politiques, pourtant sur le même sujet. EELV ne fera pas d'angélisme sur les problématiques de certains groupes voulant instrumentaliser ce genre de manifestations dans l'espace public, avec des spirales connues comme la provocation, les violences, les répressions, tout en mélangeant les

solidarités qui existent dans la population. Par groupes, il entend libertaires, révolutionnaires, autonomes, qui vivent toujours dans le mythe de la guerre des classes, comme l'a dit M. Cohn-Bendit.

EELV souhaite également sortir d'un angélisme qui fait beaucoup de tort, celui des forces de l'ordre. Quentin PICQUENOT souligne que les ONG internationales condamnent les violences policières en France. Les manifestations qui se sont tenues depuis le jeudi précédent, mais aussi avant, ainsi que le dernier week-end et peut-être le lendemain, ont été troublées par des tabassages de manifestants menottés, et des utilisations abusives de flash-balls qui ont des impacts sanitaires. Une personne est déjà décédée en France avec l'utilisation du flash-balls, même avec des préconisations d'arrêt de cette arme.

De même, EELV désire sortir de l'angélisme des médias. Ceux-là parlent d'abord de Nuit Debout de manière fantastique, puis ensuite parlent des casseurs. Il s'agit d'une situation où chacun doit reprendre sa propre place, que ce soit la Ville de Paris ou les territoires autour de la Place de la République. En cela, EELV souhaite donc présenter ce vœu, mais pas pour retomber dans les crispations de la gestion de l'organisation de ce qui gravite autour de ces manifestations pacifistes. Il faut être intelligent. Le groupe demande à ce que chacun considère que Nuit Debout s'organise sur une place publique. Cette place appartient à tout le monde. Cependant, il n'est pas question d'une privatisation de cet espace. La place n'appartient pas plus à ses habitants qu'à ses commerçants ou à ses passants. Le lieu est considéré comme un espace de passage, mais aussi d'arrêt et d'expression. Comme le rappelait M. le Maire, le DAL avait déjà occupé la place pendant cinq mois. Pour Quentin PICQUENOT, si une telle organisation s'installe aussi longuement sur l'espace public pour revendiquer le droit au logement, c'est que le pays est peut-être en crise, notamment en termes de manque de bons logements.

L'émergence de ce nouveau moyen d'expression qu'est Nuit Debout se base sur un ressentiment de volonté de retrouver une démocratie qui ne soit pas institutionnalisée par la Ville. A l'heure actuelle, la Ville de Paris s'est introduit dans l'organisation de la démocratie participative, intelligente, délibérative. Les gens s'approprient le sujet de la démocratie et délibèrent entre eux. Il s'agit donc d'être intelligent et d'éviter toutes les crises autour de ce mouvement pour être à l'écoute de ses organisateurs et leur donner les moyens de réussir. Leur donner une action publique qui rende capable d'avoir la meilleure sécurité, autant pour les riverains que pour les organisateurs ou la population française présente sur cet espace.

EELV revendique davantage de démocratie. Quentin PICQUENOT et Laurence HUGUES se présentent donc avec le souhait fort d'arriver à mettre à disposition de cette organisation les moyens en équipements, mobiles et non pérennes, d'électricité et de gestion des déchets. Il lui semble que dans un communiqué de presse de la Préfecture en date du 18 avril, que cette dernière se félicitait de la bonne discussion et des bons échanges avec les organisateurs, notamment sur la fin de la Nuit Debout aux alentours de minuit. Actuellement, les choses pourraient continuer dans cette logique, en interdisant notamment les manifestations sonores qui dérangent les organisations de Nuit Debout.

EELV se veut intelligent et facilitateur. Il ne faut pas entrer dans le piège des crises et des passions, mais être dégagé de tout, en écoutant chaque parti. Il s'agit de mettre les moyens pour que tout se déroule correctement. Quentin PICQUENOT estime que la situation peut arriver à une meilleure intelligence et à une meilleure organisation du territoire. Les habitants seront reconnaissants, car mettre les moyens c'est aussi mettre les gens en capacité

de réussite et non pas d'échec. Il ne faut pas attendre l'échec pour pointer du doigt cette manifestation. En donnant les moyens à cette Nuit Debout de s'organiser correctement, les habitants retourneront sur cette place avec joie et seront peut-être eux-mêmes actrices et acteurs, selon lui.

Quentin PICQUENOT laisse ses collègues juges de cette information et du vœu présenté. Il préconise l'acceptation de ce vœu, qui va dans l'allant d'une positivité, pour retrouver le rôle serein et serein de la Ville de Paris.

Pierre AIDENBAUM souligne que la Police a décidé de mener une commission d'enquête sur des violences policières avérées. Il constate en revanche que dans l'exposé qui vient d'être fait, les grilles d'arbre défoncées et jetées sur les CRS et le commissariat d'arrondissement n'ont pas été dénoncées. De même, les chaussées défoncées Place de la Nation et Place de la République n'ont pas été rapportées dans ce vœu, avec des morceaux de bitume jetés sur les forces de l'ordre. Il n'a pas non plus été question des canettes retrouvées par milliers le soir sur la Place de la République. De même pour les pavés, les barres de bois et de fer, les sacs à dos remplis de matériels à jeter sur les forces de l'ordre. Pierre AIDENBAUM s'étonne que son collègue n'ait parlé que des violences policières et pas des autres violences, comme si elles n'existaient pas. Elles existent pourtant bien plus que les violences policières évoquées. Pour ces dernières, il est cependant nécessaire de les dénoncer, et le Préfet de Police a pris des mesures et a mené son enquête. Il y a eu des blessés de part et d'autre, ce qui est regrettable. M. le Maire souligne qu'il ne va pas à l'encontre de Nuit Debout, même en cas de problème politique, mais qu'il s'oppose aux casseurs. Il déplore ces violences.

Pierre AIDENBAUM soumet aux votes le vœu qui vient d'être exposé.

Le vœu n'est pas adopté, 2 voix pour, une abstention..

19. V03-2016-51 Vœu relatif au mouvement « Nuit Debout » proposé par le groupe Communiste-Front de Gauche.

Yves PESCHET, au nom du groupe Communistes et Front de Gauche, condamne les violences. Elles sont dangereuses pour les personnes et les biens qui les subissent, mais aussi pour la façon de caractériser la situation, c'est-à-dire les risques d'amalgame qu'il peut y avoir entre un débat politique qui a besoin de renouvellement, et le risque de criminalisation de ce débat. L'Adjoint au Maire soulève l'amalgame qu'il y a entre ceux qui discutent et ceux qui cassent. Il indique que la condamnation de tout ce qui a été cité dans les vœux précédents est sans équivoque, et qu'il la réclame également. Il précise aussi que lorsqu'il s'en prend aux forces de l'ordre, cela ne remet pas en cause ce qu'elle fait, qui est majoritairement positif. Yves PESCHET souhaite que l'État de la République exerce son action, mais au service de la population, et pas pour réprimer directement ou indirectement des mouvements démocratiques comme les manifestations et la Nuit Debout.

Son vœu consiste à exprimer l'élan démocratique contenu dans le mouvement Nuit Debout, dans la nécessité de ne pas l'entraver, car celui-ci apporte quelque chose de nouveau

dans ce débat, dans un moment de grande crise économique et sociale de la démocratie en France.

Yves PESCHET souligne que les voies de la sortie de cette crise n'ont pas encore été trouvées, et qu'il est donc important que ces possibilités d'expression et d'action démocratique soient encouragées et préservées. Il informe que c'est un vœu équilibré, qui dénonce toutefois la criminalisation de l'action démocratique dans des voies nouvelles. Il invite donc ses collègues à voter.

Laurence HUGUES profite du temps de parole qui lui est donné pour dénoncer à son tour toutes les formes de violence, présentées de façon très claire dans les vœux communiqués. Elle tient à rappeler qu'il faut se garder des caricatures. Une aspiration à la démocratie se fait entendre actuellement, ce qui est important. Il faut donc respecter ce moment, sans que cela empiète sur la tranquillité et la sécurité. EELV partage ce qui a été exprimé dans ce vœu. Néanmoins, puisqu'il a aussi proposé un vœu de son côté, le groupe s'abstient sur celui de leur collègue Communiste.

Pierre AIDENBAUM soumet aux votes le vœu présenté par Yves PESCHET.

Le vœu n'est pas adopté, une voix pour, deux abstentions.

20. V03-2016-52 Vœu relatif aux nuisances engendrées par le rassemblement du mouvement « Nuit Debout », Place de la République proposé par le groupe Les Républicains.

Marie-Laure HAREL n'a rien à ajouter en ce qui concerne les constats, par rapport à ce qui a déjà été dit par le Maire lui-même et par Benjamin DJIANE. Elle adhère aux remarques de Pierre AIDENBAUM pour ce qui est des forces de Police. Ses collègues ont tendance à s'émouvoir des violences policières, qui existent mais qui restent marginales, sans s'émouvoir en retour des policiers qui se retrouvent avec la mâchoire fracturée, comme cela a pu avoir lieu la veille par exemple. Le sujet a très peu été évoqué. Le fait est que Nuit Debout est *a priori* un mouvement pacifiste, selon Marie-Laure HAREL. Celle-ci fait remarquer que lorsqu'il a été question du démantèlement, les organisateurs n'ont pas contesté et ont même aidé à démanteler les installations. Elle ne pense pas que ces personnes soient mal intentionnées. En revanche, la casse que cela entraîne inévitablement doit prendre fin. Le trouble à l'ordre public est caractérisé, lui semble-t-il, avec des bouches de métro ou des voitures qui prennent feu, des violences sur les policiers, etc.

En état d'urgence, le droit de rassemblement peut être limité. Les policiers sont très occupés actuellement et ce n'est pas sur ce mouvement qu'il faut concentrer toutes les forces si cela est possible de s'en passer. Selon Marie-Laure HAREL, le droit de rassemblement de Nuit Debout doit être reconnu mais peut être limité, pour plusieurs raisons. Ainsi, le groupe des Républicains souhaite qu'une décision claire soit prise. Il ne s'agit plus seulement de condamner, car cela fait trente-cinq jours soit cinq semaines que le mouvement perdure. La

République a été généreuse en accueillant ces personnes, et Mme HAREL pense qu'il y aurait eu moins d'indulgence s'il s'agissait des Républicains, et moins de facilité à les défendre. Cela fait cinq semaines que les gens ont pu s'exprimer avec ce rassemblement, mais celui-ci pose des problèmes, il s'agit donc pour le Ministère de l'intérieur et la Préfecture de Police de prendre une décision claire et de sortir de l'ambiguïté qui consiste à dire « un peu mais pas trop ». Le vœu des Républicains est donc d'évacuer la Place.

Laurence HUGUES souhaite pointer les contradictions de ce vœu. D'une part, les Républicains invitent les participants de Nuit Debout à s'exprimer démocratiquement. Mais dans le même temps, ils demandent l'arrêt de ces rassemblements. Elle a donc du mal à comprendre la cohérence de ce vœu. Par ailleurs, Mme HAREL a voté un vœu qui ne s'oppose pas à la continuité de ces rassemblements, ce qui est contradictoire. Au-delà de la Place de la République, Mme HUGUES souhaite relever quelque chose qui n'est pas une allégation mais une réalité, qui amène sur un plan national à demander l'interdiction des armes de type flash-ball. Elle rappelle ainsi le drame qui s'est produit, avec un étudiant en Géographie qui a perdu un œil. L'Adjointe au Maire se dit sensible aux violences subies par les policiers, mais il ne faut pas pour autant minimiser les violences qui se produisent d'autre part. EELV votera donc contre ce vœu.

Pierre AIDENBAUM souligne à son tour les contradictions de ce vœu. D'un côté, le droit d'expression de ce mouvement doit être reconnu, mais de l'autre ce rassemblement sur la Place de la République doit prendre fin, selon ce qui a été dit. M. le Maire précise donc qu'il ne s'agirait pas de mettre fin à ce mouvement, mais plutôt lui permettre de se réunir dans d'autres conditions, notamment sur deux conditions. La première est qu'il n'y ait plus de nuisances pour les riverains, ceux qui y habitent et ceux qui y travaillent, pour que ce lieu redevienne une place libre et ouverte à tous. Mais le mouvement peut se développer ailleurs, notamment sur d'autres places parisiennes. La Place de la République a une portée symbolique. Pierre AIDENBAUM précise qu'il y a, de manière générale, environ dix à douze manifestations en moyenne chaque jour dans Paris, dont trois à six sur la Place de la République. Ce sont souvent des petites manifestations, mais c'est une bonne chose car cela est démocratique. Ce que condamne M. le Maire avec Nuit Debout, c'est l'appropriation de la place en permanence pour un seul mouvement, qu'il partage ou non l'objet de ce rassemblement. C'est une demande claire dans son propre vœu, tandis que celui des Républicains est ambigu, notamment dans ses conditions. M. AIDENBAUM demande donc à son groupe de voter contre ce vœu.

Le vœu n'est pas adopté, trois voix en sa faveur.

21. V03-2016-53 Vœu relatif aux terrasses commerçantes non-conformes de la place de la République proposé par le groupe Les Républicains.

Marie-Laure HAREL explique que son vœu est le relais de plaintes des habitants de la Place de la République. Les terrasses qui y sont installées, qu'il s'agisse du Quick, du McDonald ou autres, ne semblent pas répondre au règlement établi par la Mairie de Paris en

mai 2010. Celui-ci est relatif aux installations telles que les terrasses, et impose que ces installations soient démontables en cas de manifestation. Cependant, cela semble visiblement ne pas être le cas avec la plupart de celles qui se trouvent sur la place. Ces mécontentements ont été exprimés auprès de la Maire de Paris à travers de nombreux courriers, auxquels elle n'a pas répondu. De fait, Mme HAREL souligne que si ces terrasses sont véritablement conformes, comme souhaite l'expliquer M. le Maire, il serait bien d'en informer également les personnes qui manifestent leur hostilité à ces installations au pied de chez eux. Elle tient également à dire que la question soulevée par les riverains n'est pas seulement une histoire procédurière de terrasses non conformes, mais surtout la présence de SDF et de punks dans les enclavements entre les terrasses. Elle estime que ce n'est pas le meilleur comité d'accueil que l'on puisse trouver en bas de chez soi.

Pierre AIDENBAUM indique n'avoir jamais reçu de plaintes en tant que Maire d'arrondissement. Si sa collègue connaît ces personnes, il souhaite qu'elle les invite à lui envoyer un courrier. Il s'étonne également qu'ils aient envoyé leurs courriers à la Maire de Paris, car celle-ci a une excellente habitude. Lorsqu'elle reçoit une plainte d'un riverain dans un arrondissement, elle envoie tout de suite le courrier au Maire de cet arrondissement, avec un projet de réponse.

Marie-Laure HAREL rapporte que ces personnes ont eu un accusé de réception, qu'elle souhaite transmettre à M. le Maire. Elle affirme n'avoir rien inventé.

Pierre AIDENBAUM ne la remet pas en cause. Mais il souhaite que ces personnes le contactent directement.

Marie-Laure HAREL leur en tiendra informé avec plaisir.

Pierre AIDENBAUM indique être prêt à les recevoir pour leur expliquer. Il donne la parole à Mme FREY pour une réponse plus technique.

Christine FREY confirme à son tour que si ces riverains mécontents avaient des doutes sur la conformité des terrasses, ils auraient dû écrire à la Mairie d'arrondissement, comme beaucoup le font. Ils auraient eu une réponse. L'habitude de la Mairie est de prendre les informations auprès des services compétents de la Ville et de toujours répondre et expliquer. Elle maintient également qu'aucune information ne lui est parvenue sur la non-conformité supposée de ces terrasses. Malgré tout, elle s'est tenue informée dès la connaissance de ce vœu. La direction de l'urbanisme lui a confirmé que les deux terrasses en question avaient été contrôlées comme elles le sont toutes. Aucune irrégularité au regard du règlement des étalages et des terrasses n'avait pu être relevée. L'un des éléments soulevé est le fait qu'elles ne seraient pas démontables très rapidement. D'après le règlement des étalages et terrasses, notamment son article 2.1, il est bien dit que les terrasses fermées sont conçues de façon à rendre démontable l'ensemble du dispositif facilement et rapidement. Or, le

démontage des terrasses fermées est quelque chose qui se fait de façon exceptionnelle, notamment pour ce qui concerne ces deux terrasses en question. Mais lorsque la Place de la République a subi une rénovation, elles ont pu être démontées pour les travaux. Cela se fait, mais « démontable » signifie que cela doit se faire dans un délai assez court et sans travaux lourds de démolition.

Pour ce qui est de la partie nuisance, Mme FREY convoque son collègue Benjamin DJIANE. Elle a pu avoir la copie d'une plainte reçue récemment par la direction de l'urbanisme, à laquelle elle n'avait pas encore pu répondre. Le motif essentiel de la plainte est le fait qu'entre ces terrasses, il existe un petit renforcement qui correspond à l'entrée de l'immeuble, et que l'on y trouve des SDF ou des personnes qui y stationnent de façon assez agressive. C'est un deuxième aspect qui doit être traité rapidement, selon la conseillère d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM signale que cette plainte date du 20 avril, et qu'elle a été envoyée directement à la direction de l'urbanisme. Cette plainte est revenue à la Mairie, qui doit y répondre.

Christine FREY indique à son collègue M. DJIANE qu'il s'agit peut-être désormais d'inciter la direction de la prévention et de la protection à passer plus souvent à cet endroit-là. Il en va de même pour le commissariat. La direction de l'urbanisme l'a déjà fait, en réponse au vœu de Mme HAREL. Elle indique donc qu'il n'y a pas de non conformité de ces deux terrasses. C'est la réponse qui sera formulée à la personne qui a écrit à la direction de l'urbanisme.

Pierre AIDENBAUM demande à Mme HAREL si elle souhaite retirer son vœu.

Marie-Laure HAREL réfute cette proposition, car cela serait mettre aux oubliettes le problème qui a été reconnu, concernant les SDF agressifs et alcoolisés.

Pierre AIDENBAUM lui explique que ce vœu ne peut pas être voté, car il parle de non conformité, alors que les terrasses sont bien conformes.

Marie-Laure HAREL maintient son vœu, tant que la direction de l'urbanisme n'a pas répondu à ces personnes.

Pierre AIDENBAUM soumet donc ce vœu aux votes.

Le vœu n'est pas adopté, trois voix en sa faveur.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles questions diverses puis rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 30 mai.

La séance est levée.